Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner

COMPTE RENDU - PROCES-VERBAL
LUNDI 3 FEVRIER 2020

Début de séance : 11h00
Fin de séance : 12h00

Nombre de conseillers :
En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 5

L'an deux mille vingt, le lundi 3 février à 11h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de M. Gérard PILLET, Président.

5 élus présents :
- M. Gérard PILLET, Maire de Pluvigner ;
- M. Serge CUVILLIER, Maire de Landaul ;
- M. Pascal LE CALVE, Adjoint au Maire de Landévant.
- Mme Diane HINGRAY, Adjointe au Maire de Pluvigner ;
- M. Marc TRENIT, Adjoint au Maire de Landaul ;

ABSENT :
- M. Jean-François LE NEILLON, Maire de Landévant ;

Étaient également présents (sans voix délibérative) :

- M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ;
- Mme Eglantine ALOYOL-BERET, Directrice générale des services de Landaul.
- M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : HINGRAY Diane

Date de convocation du Conseil syndical : le 28 janvier 2020

INTRODUCTION DU PRESIDENT

N° DEL2020_01_01

M. le Président procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 11h.
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours propose comme secrétaire de séance Mme HINGRAY Diane.

VOTE :
Pour : 5
Contre :
Abstention :

Le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours désigne Mme HINGRAY Diane.

M. le Président informe l'assemblée qu'il n'y a pas de pouvoir.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour du présent Conseil :

I. : FINANCES BUDGET

DELIBERATIONS

I. 1. : Vote du compte administratif 2019.
I. 2. : Vote du compte de gestion 2019.
I. 3. : Affectation de résultat.
I. 4. : Vote du budget primitif 2020.
I. 5. : Vote des participations des communes.

II. : QUESTIONS DIVERSES

M. le Président donne lecture du procès-verbal du conseil syndical du 27 février 2019.

N° DEL2019_01_02

- DEL2019_01_01 : Désignation du secrétaire de séance
- DEL2019_01_02 : Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 13 février 2018

Partie Finances Budget :

- DEL2019_01_03 : Vote du compte de gestion 2018
- DEL2019_01_04 : Vote du compte administratif 2018
- DEL2019_01_05 : Affectation du résultat
- DEL2019_01_06 : Vote du budget primitif 2019
- DEL2019_01_07 : Participation des communes

Aucune observation n'a été portée sur le procès-verbal du conseil syndical du 27 février 2019.

VOTE :
Pour : 5
Contre :
Abstention :

Le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :
Néant.

I. : Finances Budget

DELIBERATIONS

N° DEL2020_01_03

I. 1. : Vote du compte de gestion 2019.

Le compte de gestion est élaboré par le Trésorier et retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)

- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Il doit être adopté avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

21100 - SIVU CENTRE DE SECOURS PLUVIGN

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	17 161,44	189 363,91	206 525,35
Titres de recettes émis (b)	9 427,20	191 231,87	200 659,07
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	9 427,20	191 231,87	200 659,07
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 161,44	189 363,91	206 525,35
Mandats émis (f)	9 722,22	176 285,36	186 007,58
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	9 722,22	176 285,36	186 007,58
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		14 946,51	14 651,49
(h - d) Déficit	295,02		

21100 - SIVU CENTRE DE SECOURS PLUVIGN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-7 439,22		-295,02		-7 734,24
Fonctionnement	9 144,20	9 144,20	14 946,51		14 946,51
TOTAL I	1 704,98	9 144,20	14 651,49		7 212,27
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 704,98	9 144,20	14 651,49		7 212,27

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Gérard PILLET fait remarquer que les éléments du compte de gestion concordent avec ceux du compte administratif.

VOTE :
Pour : 5
Contre :
Abstention :

Après délibération et l'unanimité, le conseil syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par M. le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part. M. le Président est désigné pour signer tout document.

N° DEL2020_01_04

I. 2. : Vote du compte administratif 2019.

Le compte administratif doit être soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Pour l'année 2019, le compte administratif fait apparaître les données suivantes :

	Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Chapitres		Chapitres	
	011 - Charges à caractère général	10 796.71 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	9 722.22 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	283.00 €		
	65 - Autres charges de gestion courante	162 956.65 €		
	66 - Charges financières	2 249.00 €		
	Total	**176 285.36 €**		**9 722.22 €**
Recettes	Chapitres		Chapitres	
	74 - Dotations, subventions et participations	191 231.87 €	040 - Opérations d'ordre de transfert...	283.00 €
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	9 144.20 €
	Total	**191 231.87 €**		**9 427.20 €**
Reports de l'exercice 2018	Excédent		Excédent	
	Déficit		Déficit	7 439.22 €
Résultat cumulé	Excédent	**14 946.51 €**	Excédent	
	Déficit		Déficit	**7 734.24 €**

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Gérard PILLET confie la présidence de l'assemblée à M. Serge CUVILLIER.
M. Bonaventure MENEUX présente le compte administratif 2019.
Il précise qu'il s'agit d'une année relativement normale.
Sont à noter la baisse des charges générales de fonctionnement et le faible niveau des dépenses d'investissement limitées presqu'exclusivement au remboursement du capital.
Concernant les charges à caractère général, les dépenses de fluides ont diminué, de même que les dépenses de petit équipement.
M. Michel ALLANO confirme que des efforts ont été faits pour limiter les dépenses de chauffage et que seuls des stores pour la salle de formation ont été achetés cette année.

VOTE :
Pour : 4
Contre :
Abstention :

Après délibération et l'unanimité, le Président du SIVU, M. Gérard PILLET, étant absent, le conseil syndical approuve ce CA 2019 qui vient d'être exposé. M. le Président est désigné pour signer tout document.

N° DEL2020_01_05

I. 3. : Affectation du résultat.

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil syndical.

Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de n-2. Pour l'exercice 2019, il est d'un montant de 14 946,51 €.

L'affectation de résultat décidée par le conseil syndical doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le déficit de la section d'investissement sur l'exercice 2019 étant de 7 734,24 €, l'affectation sera au minimum de ce montant.

Afin de poursuivre la résorption du déficit d'investissement, il est proposé d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

Il est ainsi proposé l'affectation suivante :

Investissement	**1068**	**Excédents de fonctionnement capitalisés**	**14 946,51 €**

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :
M. Gérard PILLET présente l'affectation de résultat proposée.

VOTE :
Pour : 5
Contre :
Abstention :

Après délibération et l'unanimité, le conseil syndical valide l'affectation du résultat proposée. M. le Président est désigné pour signer tout document.

N° DEL2020_01_06

I. 4. : Vote du budget primitif 2020.

Le budget du syndicat comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement.

En fonctionnement, les dépenses concernent les charges à caractère général, la contribution au SDIS et, en charges financières, le remboursement des intérêts de l'emprunt souscrit.

Les dépenses sont couvertes, en recettes par la participation des communes et le reversement du SDIS pour les frais de casernement.

En investissement, les dépenses concernent uniquement, en charges financières, le remboursement du capital.

Les dépenses sont couvertes, en recettes, par l'affectation du résultat 2019, les amortissements des immobilisations et le virement de la section de fonctionnement.

	Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Chapitres		Chapitres	
	011 - Charges à caractère général	24 600.00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 734.24 €
	65 - Autres charges de gestion courante	177 252.68 €		
	66 - Charges financières	1 800.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	9 722.22 €
	023 - Virement à la section d'investissement	4 876.95 €	2135 - Installations générales, agencements, amén	2 650.00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	283.00 €		
	Total	**208 812.63 €**		**20 106.46 €**
Recettes	Chapitres		Chapitres	
	002 - Résultat de fonctionnement reporté		10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 946.51 €
	74 - Dotations, subventions et participations		021 - Virement de la section de fonctionnement	4 876.95 €
	7473 - Départements	23 000.00 €		
	74748 - Autres communes	175 812.63 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	283.00 €
	77 - Produits exceptionnels			
	7788 - Produits exceptionnels divers	10 000.00 €		
	Total	**208 812.63 €**		**20 106.46 €**

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bonaventure MENEUX présente le BP 2020.

Il indique que les dépenses de fonctionnement ont augmenté ; ce qu'il explique par l'augmentation de la contribution au SDIS et par la mise en place d'une provision de 10 000 € liée à des travaux suite à un dégât des eaux.

Il précise cependant que les charges à caractère général sont en diminution au regard des bons résultats de l'année dernière.

Il ajoute qu'une somme de 10 000 € a été inscrite en recette en prévision d'un remboursement de l'assurance.

Enfin, il indique qu'une somme de 2 650 € a été inscrite en investissement pour l'installation d'une porte dans le bâtiment.

M. Michel ALLANO explique que cette porte est nécessaire car le cheminement des sapeurs-pompiers sortant d'intervention ne doit plus se faire par les locaux administratifs.

Il revient sur le problème de dégât des eaux. Il indique que tout un mur est à reprendre.

Il précise qu'un expert va passer et l'assurance du SDIS pourra alors fonctionner pour la remise en état.

M. Bonaventure MENEUX précise que le SIVU n'est plus assuré pour le bâtiment depuis 2011.

Mme Églantine ALOYOL BERET précise que la résiliation avait certainement été faite à l'époque suite à un échange avec le SDIS.

M. Marc TRENIT suggère d'interroger d'autres SIVU pour savoir comment sont réparties les assurances.

M. Gérard PILLET demande que le SDIS soit contacté à ce sujet.

M. Pascal LE CALVE estime qu'il faut laisser en fonctionnement la recette d'assurance.

Si le SIVU doit au final prendre en charge les travaux, il faudra alors prendre une décision modificative et augmenter les participations des communes.

M. Gérard PILLET propose alors de valider ce principe et de mettre au clair la question des assurances.

VOTE :
Pour : 5
Contre :
Abstention :

Après délibération et l'unanimité, le conseil syndical valide le budget primitif 2020. M. le Président est désigné pour signer tout document.

N° DEL2020_01_07

I. 5. : Participation des communes.

Les participations des communes pour 2020 se basent sur les populations légales au 1er janvier 2020.

Elles sont calculées sur une contribution qui intègre, pour les communes de Landaul et de Pluvigner, un bonus accordé par le SDIS valorisant le volontariat dans la collectivité.

Le tableau des contributions est donc le suivant :

Commune	Population		Participation				*Participations*
	Nb d'habitants	%	Montant	Correction	Total	par hbt	*2019*
Landaul	2348	16.88%	30 837.86 €	- 251.26 €	30 586.60 €	13.03 €	*29 379.00 €*
Landévant	3878	27.89%	50 932.37 €		50 932.37 €	13.13 €	*48 111.69 €*
Pluvigner	7681	55.23%	100 879.72 €	- 6 586.06 €	94 293.66 €	12.28 €	*88 873.22 €*
Total	13907	100.00%	182 649.95 €	- 6 837.32 €	175 812.63 €	12.64 €	*166 363.91 €*

Il a été demandé de lisser les versements de la part des communes tout au long de l'année. Il est néanmoins nécessaire de s'aligner sur le rythme des contributions au SDIS :

	21-janv.	3-févr.	24-févr.	23-mars	22-avr.	22-mai	1-juin	22-juin	22-juil.	24-août	1-sept.	Total
SDIS		58 493 €					58 493 €				60 266.68 €	177 252.68 €
Landaul	10 705 €		2 840 €	2 840 €	2 840 €	2 840 €		2 840 €	2 840 €	2 841.60 €		30 586.60 €
Landévant	17 826 €		4 729 €	4 729 €	4 729 €	4 729 €		4 729 €	4 729 €	4 732.37 €		50 932.37 €
Pluvigner	33 002 €		8 755 €	8 755 €	8 755 €	8 755 €		8 755 €	8 755 €	8 761.66 €		94 293.66 €

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bonaventure MENEUX présente les modalités du calcul des participations en précisant que le SDIS attribue un bonus à Pluvigner et Landaul au regard du nombre de sapeur-pompiers volontaires dans leurs effectifs.

M. Marc TRENIT s'étonne que le SDIS augmente la contribution des communes de 7% sans échanger avec les élus municipaux. Il demande qui siège au CA du SDIS.

Mme Diane HINGRAY lui donne la liste des membres du CA du SDIS.

VOTE :
Pour : 5
Contre :
Abstention :

Après délibération et l'unanimité, le conseil syndical valide cette répartition. M. le Président est désigné pour signer tout document.

Affiché en Mairie
le 10 février 2020,
Le Président, Gérard PILLET.
Le secrétaire.